

Chargé de gestion de produits de tourisme - loisirs

RNCP15052 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1102, G1301, G1302, G1402, G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2015

Certificateur(s)

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Loir et Cher

<http://www.loir-et-cher.cci.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chargé de gestion de produits de tourisme – loisirs peut exercer son métier et les activités afférentes :

- Dans le secteur du tourisme et de loisirs privées (châteaux privés, parcs à thème, centre d'hébergement, hôtellerie, hôtellerie de plein air, centre d'activités de loisirs, agences réceptives...)
- Dans le secteur public, parapublic ou associatif (sites touristiques relevant du domaine public, château, domaine, musée, administrations, collectivités locales, offices de tourisme...)

Le Chargé de Gestion de produits de tourisme – loisirs de produits de tourisme et de loisirs déploie son activité au cœur de la stratégie et de la politique de développement marketing commerciale et de communication de la structure concernée.

les activités professionnelles visées sont:

la structuration de la politique de l'offre de produits et services de tourisme et de loisirs, la création de nouvelles offres de produits et services et/ou l'élaboration de projets touristiques qui s'inscrivent dans un territoire.

- Le développement commercial de l'offre de produits et services de tourisme – loisirs et d'en assurer la promotion et la communication auprès des prospects et de la clientèle nationale et internationale, notamment en ayant recours aux nouvelles technologies de communication (développement du e-tourisme).
- Le suivi de la démarche de commercialisation et de promotions des produits et prestations de tourisme et de loisirs, dans réaliser des bilans afin d'en dégager des axes d'amélioration porteurs d'évolutions futures.

Ses activités sont donc empreintes d'un fort degré de polyvalence et s'expriment dans un contexte d'acteurs diversifiés.

le chargé de gestion de produits de tourisme-loisir est proche du dirigeant ou de la direction marketing/commerciale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités et compétences visées s'inscrivent dans 4 blocs bien distincts:

1) ORGANISER L'ACTIVITE DE TOURISME ET LOISIRS:

- analyser l'environnement socio-économique du tourisme local,
- assurer une veille des activités touristiques,
- Identifier les interactions entre la stratégie et la politique de développement touristique et son environnement,
- organiser le plan d'actions de développement de l'offre de produits et de services touristiques.

2) CONCEVOIR DES PROJETS, PRODUITS? SERVICES DE TOURISME ET LOISIRS:

- contribuer à la conception de l'offre de produits touristiques et de loisirs,
- définir le cycle de vente et la politique tarifaire des produits et services touristiques,

- définir des outils de promotion et de commercialisation des prestations de tourisme et de loisirs,
- contribuer à l'émergence et la mise en place de collaborations et partenariats entre prestataires des produits et services de tourisme et de loisirs.

3) DEVELOPPER DES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS:

- commercialiser l'offre de produits et services de tourisme et de loisirs,
- mettre en oeuvre les actions de promotion et de communication des prestations de tourisme et de loisirs
- réaliser des actions de e-tourisme et de m-tourisme, par le web,
- contribuer à la coordination des actions et des différents acteurs.

4) GERER DES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS:

- analyser les données relatives de l'activité commerciale, des performances des produits et réaliser un bilan,
- suivre un budget prévisionnel et réaliser des bilans d'action, de promotion et de communication.
- contribuer à la gestion des ressources humaines et à l'animation d'équipes opérationnelles.
- contribuer à la gestion de la démarche qualité tourisme.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs d'activités sont très variés et peuvent être:

- du secteur de l'Hôtellerie/tourisme,
- du camping,
- des parcs animaliers et d'attractions,
- des agences de voyages,
- ainsi que des collectivités territoriales et locales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

les types d'emplois sont fonction des structures et des entreprises qui emploient.

On trouve plusieurs appellations ou intitulés de postes:

- réceptionniste/commercial,
- assistant manager en hôtellerie tourisme,
- responsable commercial en tourisme,
- commercial et responsable billetterie ...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité se déroule dans le cadre réglementaire en vigueur des activités de tourisme et loisirs en référence aux lois de 1992 et du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques avec notamment le régime de vente de voyages et de séjours touristiques, le transport de tourisme avec chauffeur, le classement des hébergements touristiques et la création d'Atout France.

Un arrêté relatif aux conditions d'aptitude professionnelle des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours traite des conditions d'aptitudes professionnelles exigées des opérateurs, s'agissant notamment du stage et du niveau de diplômes prévus par la loi est devenu effectif au 1er janvier 2010 (cf. Arrêté du 23 décembre 2009).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 308 €

Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 147
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	47 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

1 - Le Président de jury : Président de la CCI ou son représentant,

2 membres représentants des professionnels (maître de stages, employeurs, responsables de secteur tourisme et loisirs,

2 membres représentant la responsabilité pédagogique

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/08/2015

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CCI LOIE ET CHER

ECSVL

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15052/>